

**LETTRE DE MISSION  
POUR PARTICIPER ET REPRESENTER  
SES PAIRS A LA TABLE TACTIQUE  
DE LA MAIA CENTRE EST ESSONNE**

***Le dispositif MAIA vise à créer un partenariat co-responsable de l'offre de soins et d'aides sur le territoire centre est essonne pour les personnes en perte d'autonomie. Dans le cadre du partenariat co-responsable les participants s'efforcent de construire une offre accessible, diversifiée, flexible, adaptée aux besoins de la population et distribuée avec équité (définition issue du cahier des charges des dispositifs MAIA 2011).***

Le mandat ci-dessous explicite vise l'objectif suivant : « Une représentation significative des catégories de partenaires et d'acteurs du territoire dans le cadre du fonctionnement de la MAIA Centre Est Essonne ».

**Atteindre le processus d'intégration :**

L'intégration dans le dispositif MAIA se construit selon 3 mécanismes : la concertation des partenaires, le guichet intégré, et la gestion de cas, qui visent à relier les champs du sanitaire, social et médico-social, quelque soit le statut des structures ou des intervenants publics, privés institutionnels, libéraux.

**Les tables de concertation se déclinent à deux niveaux :**

*La table stratégique départementale*, qui se compose des décideurs et des financeurs, a pour mission l'ajustement des mécanismes de planification, d'évaluation et de régulation de l'offre de services sur le territoire. Elle assure également le suivi de l'avancement du processus d'intégration : montée en charge globale du dispositif, changement des pratiques professionnelles...

*La table tactique*, qui se compose des responsables et directeurs des établissements, services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, des professionnels de santé libéraux qui accompagnent ou prennent en charge les personnes en perte d'autonomie sur le territoire Centre Est Essonne.

Au niveau tactique s'effectue :

- la mise en œuvre et l'analyse du service rendu auprès de la population cible,
- l'harmonisation des pratiques professionnelles,
- l'amélioration de la lisibilité du système de soins et d'aides,

La table tactique peut ajuster l'offre en interpellant la table de concertation stratégique.



**Les représentants qui siègent à la table tactique s'engagent à :**

- ▶ Participer impérativement aux réunions de la table tactique : s'assurer de la présence du titulaire ou du suppléant du groupe représenté.
- ▶ Être le porte-parole de leurs pairs (informations, analyse du service rendu, difficultés, manques, doléances, ... et/ou toutes autres informations recueillies auprès des confrères).
- ▶ relayer les travaux et observations de la table tactique (commentaires des comptes rendus, explications diverses) par catégories de structures.

Date :

Pour le dispositif MAIA :

Pour le représentant :

Le pilote

Fonction :  
Structure :  
Catégorie :  
Titulaire / Suppléant  
Nom :